

Plan
Local
de l'Urbanisme
de

CROISSY-BEAUBOURG
ZAC PARIS-EST

<p>Limite de commune ---</p> <p>Limite de ZAC - - -</p> <p>Espaces boisés classés [Symbol]</p> <p>Espaces boisés ou à dominante paysagère [Symbol]</p> <p>Voies principales [Symbol]</p> <p>Périimètre minier [Symbol]</p>	<p>Plan n°4 1/5000^e COMPLÈMENT AU Plan n°1</p> <p>VI pour être annexé à la délibération du :</p>
<p>ÉLABORATION</p> <p>Projet N° : 19 JUIL 2011</p> <p>Arrêté N° : 17 JUIL 2011</p> <p>Approuvé le : 21 MAI 2011</p> <p>Annulé par le préfet de la Seine-et-Marne le : 25 Mars 2011</p>	<p>MODIFICATION</p> <p>Projet N° : 25 Mars 2011</p> <p>Approuvé le :</p>

Tableau des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Référence document graphique	Superficie en m²
1	Équipements communaux à dominante naturelle non intégrable au tissu urbain existant (gaines de jeux, sport, jardins familiaux etc.) / à caractère et fonction sociale (SCP, SDRP)	Commune de Croissy-Beaubourg	Plan 2	51 305,10
2	Liaison pédestre nord/sud	SAN	Plan 2	99 432,03
3	Extension des espaces équipés du secteur Ind	Commune de Croissy-Beaubourg	Plan 2	7 128,50
4	Franchiseries	Etat	Plan 1	4 897,20

ZAC de Paris Est
AP du 15/10/75
modifiée le 30/03/2003

